

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 14 MAI 1874

## SEMAINE PARLEMENTAIRE

Samedi, le 9 mai.

M. Costigan, avec un courage et une persévérance qui l'honorent, a saisi de nouveau les Chambres de la question des Ecoles. Il a prononcé à cette occasion un de ces discours calmes et sensés qui lui ont fait une place si enviable dans les Communes. Les débats ont été ajournés à lundi; mais nous citons ici le texte de sa motion :

Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada, que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce parlement ou par les législatures locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie; que la législature locale du Nouveau-Brunswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général, et aux convictions religieuses de la population catholique romaine en particulier; que les Catholiques Romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population, de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la constitution, et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue, peut avoir des résultats désastreux pour toutes les provinces confédérées; et priant Sa Majesté de vouloir bien faire passer un Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit avoir été en vue à l'époque de la passation du dit Acte, en décrétant que toute dénomination religieuse, dans la province du Nouveau-Brunswick, continuera de jouir de tous les droits, avantages et privilèges à l'égard de ses écoles, dont elle jouissait dans cette province à l'époque de la passation du dit Acte en dernier lieu mentionné, au même degré que si ces droits, avantages et privilèges eussent été alors dûment accordés par la loi.

On sait que M. Edward Jenkins est l'agent général de notre gouvernement en Europe. Interpellé sur la nature des instructions données à M. Jenkins, le Premier ministre a déclaré qu'il avait été nommé pour surveiller toutes nos agences d'émigration de l'autre côté de l'Océan, et qu'en outre on lui confierait, s'il y a lieu, certaines missions confidentielles auprès du gouvernement anglais.

M. de Cosmos a causé une certaine émotion en répondant à M. Mackenzie, qui l'informait qu'on ne dépense rien cette année pour les travaux publics dans la Colombie: que la législature de cette province se réunirait probablement en session spéciale dans le but de s'adresser à l'Angleterre pour obtenir justice.

Le gouvernement dépensera cette année \$798,000 pour les havres et rivières, laquelle somme est répartie comme suit :

Ontario .....	\$500,000
Québec .....	21,000
Nouveau-Brunswick .....	109,000
Nouvelle-Ecosse .....	168,000

Et rien pour la Colombie, déjà mécontente au sujet du Pacifique.

Ces chiffres ont vraiment trop d'éloquence.

OSCAR DUNN.

## L'OPINION DE MGR. TACHÉ

Nous avons déjà mentionné les affirmations contradictoires des journaux au sujet de l'attitude prise par l'Archevêque de St. Boniface sur l'amendement Mousseau. Depuis, le *Courrier d'Outaouais* a publié le document suivant :

Ottawa, 28 avril 1874

Le 16 d'avril courant, jour où s'est donné le vote sur l'amendement de M. Mousseau concernant l'amnistie aux insurgés du Nord-Ouest, vers midi, nous nous sommes rendus auprès de Mgr. l'Archevêque Taché pour le consulter au sujet de cet amendement. M. l'abbé Ritchot était présent à cette entrevue. Mgr. Taché blâma ouvertement la position prise par M. Mousseau, et reconnut qu'elle compromettrait inutilement la cause de M. Riel. Il ajouta que M. Masson lui-même venait de lui déclarer qu'il était aussi de cet avis. Nous fîmes remarquer à Mgr. l'Archevêque que son intervention pouvait engager M. Mousseau à retirer son amendement. Là-dessus Mgr. pria M. l'abbé Ritchot de se rendre auprès de M. Mousseau pour lui faire connaître sa manière de voir à cet égard. Et M. l'abbé sortit.

Quelques jours plus tard, nous rencontrâmes M. l'abbé Ritchot sur la rue Sussex, et nous lui demandâmes s'il s'était acquitté auprès de M. Mousseau de la mission qu'il avait reçue de Mgr. Taché. Il nous répondit qu'il avait, à deux reprises différentes, prié M. Mousseau, en son propre nom et au nom de Mgr. Taché, de retirer son amendement, mais que M. Mousseau avait formellement refusé de le faire.

Comme nous avons fait cette démarche auprès de Mgr. l'Archevêque à titre de députés, nous nous croyons autorisés à en faire connaître le résultat au public, d'autant plus que la dénégation formelle de M. Mousseau ne nous laisse pas d'autre alternative.

DR. P. ST. JEAN,  
LOUIS H. FRÉCHETTE.

Mis en cause aussi directement, Mgr. Taché a voulu s'expliquer, et il a adressé la lettre que voici aux journaux de Montréal :

MESSIEURS,

Permettez-moi d'exprimer les regrets que j'éprouve de la polémique engagée dans les journaux Canadiens-Français sur la motion ou mieux sur l'amendement de M. Mousseau. Il me semble que j'avais droit à ce que l'on ne se servit pas de mon nom, dans un débat qui n'aurait jamais dû avoir lieu. Bien certainement du moins, j'avais droit à ce que ceux qui invoquent mon opinion l'exprimassent dans toute son intégrité, au lieu de n'en dire qu'une partie, et de manière à en détruire la portée véritable.

S'il est une chose capable de m'affliger plus que le reste, dans l'épreuve que nous subissons sur la question du Nord-Ouest, c'est la division des partis et la polémique des journaux, surtout chez ceux qui ont également à cœur de nous rendre service. Une question d'intérêt général se trouve par là réduite aux étroites proportions d'une lutte de partis. Le résultat inévitable, c'est le sacrifice de ceux que l'on veut servir et sauver.

Qu'il me soit permis de conjurer tous ceux qui ont quelques sympathies pour les Métis de Manitoba, de vouloir bien cesser de se poursuivre mutuellement au moins sur cette question. Unis, nous pouvons compter sur le succès; désunis, nous n'avons à attendre que la ruine. Les dissensions des partis politiques nous ont déjà fait trop de mal, pour que nous n'ayons pas le droit de supplier nos amis, de quelque nuance qu'ils soient, d'oublier un peu leurs rivalités ordinaires pour penser à nous, et obtenir, par leur étroite union, l'acte de justice, que ces mêmes rivalités ont retardé jusqu'à aujourd'hui et continuent de mettre en danger.

Agréez, Messieurs, l'assurance de mon dévouement,

† ALEX. ARCH. de St. Boniface.  
O. M. I.

On rapporte qu'après avoir entendu Mgr. Taché rendre témoignage devant le Comité d'Amnistie, un député d'Ontario aurait dit: "Cet évêque n'est pas seulement un homme d'Eglise, c'est aussi un homme d'Etat." Puisse la voix si autorisée du vénérable prélat, nous conviant à la concorde et à l'union, être entendue de tous!

La *Minerve* a publié aussi une lettre de M. Mousseau déclarant que l'abbé Ritchot ne lui a jamais "formulé ou même insinué la moindre demande de retirer son amendement." De plus, MM. Costigan, Dugas et Hurteau ont écrit à M. Mousseau que l'abbé Ritchot ou les a félicités de leur vote ou a déclaré que Mgr. Taché ne s'était pas encore prononcé sur la question.

O. D.

## NOS GRAVURES

LE BEAU PAGE

Très-galant le beau petit page. Mais son amabilité est peut-être intéressée, car après le charmant travail auquel il se livre en ce moment, il s'attend à recevoir quelque morceau de gâteau ou de bonbons fins.

LOUIS XVI A VERSAILLES

L'histoire du malheureux Louis XVI est connue de tous. Notre gravure représente la famille royale au moment où elle apprend que tout est perdu. Elle n'a plus à espérer maintenant que la prison et l'échafaud.

LA TIREUSE DE CARTES

Que dit-elle cette magicienne? Elle apprend sans doute à ces belles dames qu'elles ont touché le cœur, celle-ci d'un petit blond, celle-là d'un grand brun, qu'elles vont avoir bientôt une grande surprise, ou qu'elles recevront un présent, ou qu'elles auront de la peine, ou qu'elles feront un voyage. C'est toujours la même histoire.

## CHRONIQUE

Le comité des comptes publics, à Ottawa, a voté une somme dans le but de fournir aux différents départements de l'administration le "Parliamentary Companion" de M. Morgan. C'est là une heureuse idée, car l'ouvrage de M. Morgan est un livre très-utile.

On lit dans *L'Événement* :

Ces jours-ci, une dame de St. Romuald (dont nous pourrions produire le nom), en classant des papiers de famille, trouva une lettre d'une cousine demeurant à Québec, il y a quelque soixante ans. Cette lettre est datée du 15 mai, de Québec, et commence par ces mots :

"Ma chère cousine,

"Au moment où je t'écris, quoique nous soyons au 15 mai, les voitures peuvent traverser sur un beau pont de glace devant la ville."

Montréal possèdera bientôt une maison des Sœurs du Précieux Sang. C'est dans la paroisse canonique et civile de Notre-Dame de Toutes Grâces, que ces religieuses vont s'établir.

Placée au versant de notre montagne, dans la fertile

plaine du Mont-Royal, la maison des religieuses contemplatives dominera la cité. De cette hauteur, la souffrance qui sait aimer et l'amour qui sait souffrir, monteront sans cesse vers Celui qui est le dispensateur de toute miséricorde.

Le *Citizen* d'Ottawa dit que M. Dorion a écrit, depuis qu'il est ministre de la justice, une lettre à M. Riel lui demandant de quitter le pays. Mgr. Taché a déclaré devant le comité avoir vu cette lettre.

On télégraphie de Coteau Landing que le lac et le fleuve sont libres de glace depuis le 10 avril.

La Baie des Cascades est aussi libre depuis le 1er mai. La glace tient solidement à l'extrémité supérieure du Canal de Beauharnois et plusieurs vaisseaux attendent que la navigation soit ouverte pour y entrer.

Un vapeur est passé vis-à-vis de la Rivière du Loup en bas, lundi après-midi. Un épais brouillard couvre le fleuve en ce dernier endroit.

Malgré le mauvais temps, on travaille activement à charger des goélettes qui devront partir prochainement pour l'Ouest.

On lit dans le *Canadien* :

"L'hon. Thomas McGreevy, est arrivé d'Europe samedi, par voie de New-York; il est très-satisfait de ses arrangements financiers, et les travaux qui sont déjà commencés sur plusieurs points seront continués sur tout le parcours avec vigueur et sans délai!

"Certains journaux, entr'autres le *Bien Public* et le *Globe*, crient sur les toits que M. McGreevy n'a pas vendu ses bons; il ne les a pas vendus pour l'excellente raison qu'il n'en avait pas. Les bons ne sont émis par le gouvernement et la corporation qu'à mesure que les travaux avancent et par conséquent M. McGreevy n'a pas été à Londres avec ses bons dans sa poche; mais il a fait des arrangements financiers suffisants pour lui permettre de pousser les travaux avec vigueur et de remplir les conditions que la Compagnie lui a imposées lors du transport du contrat, c'est-à-dire de niveler la voie de Québec aux Trois-Rivières dans la saison de 1874.

"Quant aux conditions de cet arrangement, et les personnes avec lesquelles il a été conclu, ce sont là des choses que les financiers n'ont pas l'habitude de donner au public."

Nous empruntons à la correspondance de Londres du *Globe* les renseignements suivants :

"Quand M. McGreevy arriva en Angleterre, une maison offrit de prendre les bons du chemin à 75, ceux de Québec et de la province à 85. L'entrepreneur demanda 80 $\frac{1}{2}$  pour les bons de la compagnie et le pair pour les autres.

"Les négociations ayant échoué, un autre arrangement fut conclu. Toutes les valeurs dont la compagnie est nantie seront déposées à la banque "London and County," qui fera des avances par l'entremise de la Banque Union dont M. McGreevy est directeur.

"Quand une partie du chemin de fer sera terminée, de nouveaux efforts seront faits pour disposer des débentures aussi avantageusement que possible."

LA DROITE.

1<sup>re</sup> rangée.—Les Hons. MM. Coffin et Smith, Cartwright et Dorion, Mackenzie et D. A. Macdonald, Holton et Malcolm Cameron, l'hon. M. Cauchon et M. Young, MM. Scatcherd et Colby, Jones (Halifax) et Thomson (Welland), McKay (Cap-Breton).

2<sup>me</sup> rangée.—Les Hons. MM. Ross et Fournier, Laird et Burpee, Huntington et Blake, MM. Mills et Forbes, Bodwell et Oliver, Jetté et Laflamme, Wallace et Brooks, Buell.

3<sup>me</sup> rangée.—MM. Rymal et Stirton, Pâquet et Geoffrion, Brouse et Burpee (Sunbury), Malcolm Cameron, Jr., et Scriver, Ferris et Brown, Horton et Goudge, Charlton et Bain, Sinclair.

4<sup>me</sup> rangée.—MM. Bourassa et Béchard, Tremblay et Prévost, l'hon. M. DeCosmos et M. deVeber, MM. Snider et Gillies, Ross (Durham) et Ross (Prince-Edouard), les hons. MM. Davies et Yeo, MM. Laurier et Fréchette, le Dr. St. Jean.

5<sup>me</sup> rangée.—MM. Pelletier et Delorme, Taschereau et Pouliot, M. Dymond et l'hon. Donald A. Smith, MM. Archibald et Smith (Peel), MM. Ross (Middlesex), et Trow, MM. Carmichael et Power, l'hon. Cunningham (Marquette) et M. Hagar, M. Gordon.

6<sup>me</sup> rangée.—MM. Lajoie et Jodoin, Higginbotham et Galbraith, Bowman et Cook, De St. George et Appleby, M. Shilbly et l'hon. A. H. Gilmore, MM. Norris et Kerr, Kirk et McKay (Colchester), M. Burke.

7<sup>me</sup> rangée.—M. Robillare, M. Pozer, MM. Bernier et Cheval, Lantier et Gill, McGregor et Barron, l'hon. M. Perry et M. Harwood, M. Dugas.

LA GAUCHE.

1<sup>ère</sup> rangée.—Les hons. Robitaille et Pope, le Dr. Tupper et Sir John A. Macdonald, Hyliard Cameron et Mitchell, Palmer et Bowell, Abbott et Thibaudeau, Wilkes et Killam, Thompson (Haldimand) et Landerkin, Flesher.

2<sup>me</sup> rangée.—MM. Caron et Baby, Ryan et Domville, Rochester et Stephenson, Kirkpatrick et McDougall, Wright (Ottawa) et Currier, Casgrain et Schultz, Blain et Metcalfe, le Dr. Fiset.

3<sup>ème</sup> rangée.—MM. Little et White, Wright (Pontiac) et Plumb, Mousseau et Ouimet, Masson et Richard, Moss et McDougall, (Renfrew), Irving et Pickard, Ray et Church, O'Donohue.